

LAIT CORPS COSMOS ORGANIC

Ce lait corporel a été formulé pour apporter à tous types de peaux douceur et hydratation.



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Aqua	42,50		42,50
	VERVEINE OD.FEUIL EF STAB COS	Lippia Citriodora Leaf Water (and) Sodium Benzoate (and) Potassium Sorbate (and) Citric Acid	20,00	Eau végétale	20,00
B	GLYCERINE 99.5 AMI RSPO MB	Glycerin	7,00	Humectant	7,00
	XG FNCS-PC	Xanthan Gum	0,50	Agent rhéologique	0,50
C	CUTINA® GMS SE	Glyceryl Stearate SE	3,00	Emulsifiant H/E	3,00
	CUTINA® FS 45	Stearic Acid (and) Palmitic Acid	1,00	Facteur de consistance (53 -57°C)	1,00
	LANETTE® O OR	Cetearyl Alcohol	3,00	Facteur de consistance (49-59°C)	3,00
	CEGESOFT® PS 6	Olus Oil (and) Tocopherol	2,00	Emollient	2,00
	MYRITOL® 318	Caprylic/Capric Triglyceride	1,00	Emollient	1,00
	CETIOL® C5 C	Coco-Caprylate/Caprato (and) Tocopherol	5,00	Emollient	5,00
D	ETHANOL A 96%	Alcohol	15,00	Conservateur	15,00
E	SOLUTION D'ACIDE CITRIQUE A 20%	Aqua (and) Citric Acid	QS	Ajusteur de pH	QS

CARACTERISTIQUES

Aspect : Emulsion fluide blanche

pH : 6,0 - 6,5

Viscosité : 10 000 - 15 000

Brookfield,
DVI, spindle
5, speed 10
mPa.s

PROCESS

Chauffer les phases A et C à 80°C. Réaliser le premix glycérine + xanthane de la phase B puis l'introduire dans la phase A et homogénéiser sous vive agitation pendant 15 minutes. Réaliser l'émulsion en versant la phase C dans le mélange puis homogénéiser sous vive agitation pendant 10 min. Débuter le refroidissement. Vers 30°C, introduire la phase D. Enfin, ajuster le pH à 6,0 - 6,5 avec la phase E.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.